Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260113-009RH26-DE

DELIBERATION N° 2026/009/MaD

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 13 JANVIER 2026

Le treize janvier deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 7/01/2026

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 29
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 36
Nombre d'excusés : 10
Nombre d'absents : 2

PRÉSENTS
BLERUAIS : LECOMTE Maryse
BOISGERVILLY : PIEDVACHE Bernard, ROUSSIN Sylvie
GAEL : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie
IRODOUER : TEXIER Frédéric
LA CHAPELLE DU LOU DU LAC : Patrick HERVIOU
LANDUJAN : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa
LE CROUAIS : CHICOINE Daniel
MÉDRÉAC : COLLET Serge
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE : JALU Serge, GUEE Madeleine, URVOY Karine, Thierry VERNEY
MUEL :
QUEDILLAC : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert
ST MALON SUR MEL : LE METAYER Gilles
ST MAUGAN : BONNIN Etienne
ST MEEN-LE-GRAND : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe
ST ONEN LA CHAPELLE : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne
ST PERN : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe
ST UNIAC : PASSILLY Karine
EXCUSÉS
BUISSON Alain, PEZZOLA Marie-Laure, BOUILLET Isabelle, CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie, GLOTIN Michel, DIVET Anne, ROUAULT Delphine, LE FUR Christine, LE BIAVAN Rolland
ABSENTS
BRICHE Fabien, DESPRES Joseph,
POUVOIRS
BUISSON Alain à TEXIER Frédéric, BOUILLET Isabelle à Patrick HERVIOU, GLOTIN Michel à GUITTON Pierre, DIVET Anne à LELU Annette, ROUAULT Delphine à COLLET Serge, LE FUR Christine à GUEE Madeleine, LE BIAVAN Rolland à JALU Serge

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260113-009RH26-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 JANVIER 2026	DELIBERATION N° 2026/009/MaD

RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Karine PASSILLY

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS 01.02.26

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et/ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines expose :

Un agent titulaire a obtenu le concours d'Animateur territorial. En corrélation avec l'organigramme des grades et considérant que son poste est fléché sur ce grade, il convient de créer un poste d'Animateur territorial.

Le poste d'Adjoint d'animation actuellement occupé sera supprimé à l'occasion d'une prochaine séance, et après avis du CST.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE des modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1er février 2026 :**
  - **Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet ;**
  - **VALIDE les modifications au tableau des effectifs annexé à la présente ;**
- **INDIQUE QUE les crédits afférents seront inscrits au budget ;**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la présente**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 14/01/2026
Qualité : PRESIDENT